



Déclaration liminaire CGT à la FS AC du 02/07/2024

Syndicat
de la Magistrature

Nous ne pouvons pas entamer cette instance sans évoquer les menaces qui pèsent sur notre démocratie et sur le services public de la justice, sur ses agents et la population.

Les services publics, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Le rassemblement national est l'ennemi de la fonction publique, de ses agent.e.s et de la population.

Nous appelons nos collègues à voter pour les forces de progrès social tout en faisant barrage à l'extrême-droite qui, par la faute du président de la République et du gouvernement, est aux portes du pouvoir, menaçant de faire plonger le pays dans une régression majeure.

A nouveau, la CGT exige le retour et le renforcement des CHSCT pour que le sujet majeur de la santé et de la sécurité au travail redevienne prioritaire.

La protection des victimes de harcèlement, de mise au placard, d'épuisement professionnel doit être une priorité pour l'administration, administration souvent encline à protéger « les cadres défaillant.e.s » au détriment des collègues.

Il en est ainsi au sein de l'École Nationale des Greffes où la situation n'évolue toujours pas favorablement malgré nos multiples signalements. A cause de la protection accordée à un cadre de cette école, un de nos représentants a été placé en arrêt maladie pour se protéger. A cause de cette même protection, un service ayant fait l'objet d'une alerte RPS se voit à nouveau malmené.

La CGT demande pour la 3^{ème} fois en FS qu'une visite de site soit réalisée par la FS AC en lien avec la FS de l'ENG comme le permettent les textes de la fonction publique.

Cette situation de harcèlement est également une triste réalité pour un bon nombre d'agent.e.s à la DSJ, à l'ANTENJ, à la DAP, au SG, à la DAEI et pour nos collègues des dir° en région... Quand cela va-t-il cesser ?

Comme les années précédentes, le rapport particulièrement circonstancié rédigé par le médecin du travail est accablant pour notre administration. La CGT continuera de soutenir l'équipe de la médecine du travail pour qu'ils puissent toutes et tous travailler en totale indépendance.

S'agissant du recrutement d'une nouvelle infirmière, d'un nouvel infirmier, la fiche de poste vient à peine d'être diffusée.

Combien de temps le docteur restera seul pour accompagner les nouveaux arrivants, nos nombreux collègues en souffrance, en situation de handicap, nos collègues avec des besoins d'aménagement de postes ?

S'agissant du logiciel de médecine du travail réclamé depuis des années, qu'en est-il ?

S'agissant des assistant.es et conseiller/ères de prévention, la CGT demande à nouveau que des réunions trimestrielles soient organisées, que les AP et CP aient accès à l'ensemble des formations existantes et que leur fiche de postes soit aménagée au regard de leur taux de décharge.

S'agissant des visites de site, l'administration semble là encore peu encline à permettre aux élu.e.s des organisations syndicales représentatives d'exercer leur mandat :

- le site de Russy-Bémont situé à quelques dizaines de kilomètres de Paris a été à nouveau reporté pour cause « d'oubli » d'envoi des ordres de mission... Nous exigeons que cette visite soit reprogrammée sans délai et que les OM soient également transmises dès que la date de visite sera arrêtée.

S'agissant de la mise en place de la semaine de 5 jours en 4 jours, si cette orientation politique est maintenue, la CGT exige que le médecin du travail ainsi que l'ensemble des acteurs et actrices de la prévention soient associées dès septembre et tout au long de l'année 2024-2025 au suivi des agent.e.s volontaires.

Enfin, parce que l'isolement a des conséquences sur la santé psychique et psychologique, nous demandons que les tiers-lieux en Ile-de-France JO soient enfin diffusés aux agent.e.s qui ne souhaitent pas télétravailler à leur domicile.

Nous rappelons que le télétravail ne peut pas être imposé.

Vos élu.e.s CGT et SM